



# CJFCS

## Club des Jeunes Footballeurs en Cœur de Saintonge



# LIVRET D'ACCUEIL

## **Saison 2018-2019**

*Ce livret d'accueil a pour objectif de vous informer sur le Club, son fonctionnement et vos différents interlocuteurs.*



***Merci de bien vouloir impérativement compléter et retourner à l'éducateur de votre enfant le coupon en bas du règlement intérieur, à la fin du livret.***

*Le Président*



## Composition du bureau du CJFCS



**Olivier CAUSEUR**  
**PRÉSIDENT**  
05.46.82.48.12/06.03.76.22.58  
[olivier.causeur@sfr.fr](mailto:olivier.causeur@sfr.fr)



**Guillaume BILLERIT**  
**VICE-PRÉSIDENT & RÉFÉRENT PEF**  
06.22.15.07.92  
[guillaumebillerit@live.fr](mailto:guillaumebillerit@live.fr)



**Marylène CAUSEUR**  
**TRÉSORIÈRE**  
06.64.15.46.55  
[olivier.causeur@sfr.fr](mailto:olivier.causeur@sfr.fr)



**Élodie FAYS**  
**SECRÉTAIRE**  
06.70.37.61.80  
[fays.elodie@gmail.com](mailto:fays.elodie@gmail.com)



**Vanessa RIBARDIERE**  
**SECRÉTAIRE ADJOINTE**  
06.12.99.39.55  
[les3mah@free.fr](mailto:les3mah@free.fr)



**Virginie LAMOTTE**  
**RESPONSABLE ANIMATIONS**  
06.69.45.71.47  
[vlamotte@sfr.fr](mailto:vlamotte@sfr.fr)



**Sabrina ARRIVE**  
**RESPONSABLE ANIMATIONS**  
06.09.21.34.99  
[arrivesab@hotmail.fr](mailto:arrivesab@hotmail.fr)



**Frédéric ROCHETEAU**  
**RESPONSABLE ACHATS & COORDINATEUR TECHNIQUE**  
06.99.60.85.18  
[rochetteau.frederic17@free.fr](mailto:rochetteau.frederic17@free.fr)



**Jérôme SARACCO**  
**ADJOINT RESPONSABLE ACHATS**  
06.83.71.15.33  
[jerome.saracco@orange.fr](mailto:jerome.saracco@orange.fr)



**Laurent LAMOTTE**  
**RESPONSABLE LICENCES & ÉQUIPEMENTS**  
06.67.23.42.56  
[vlamotte@sfr.fr](mailto:vlamotte@sfr.fr)



**Jean-Louis DUPEYRON**  
**RÉFÉRENT EFF**  
06.99.36.80.52  
[jean-louis.dupeyron@wanadoo.fr](mailto:jean-louis.dupeyron@wanadoo.fr)



**Fabien LABATUT**  
**RÉFÉRENT INFORMATIQUE**  
07.67.62.48.42  
[labatut.fabien@hotmail.fr](mailto:labatut.fabien@hotmail.fr)



**Agnès MARCHAND**  
**ADMINISTRATEUR**  
06.13.51.38.79  
[agnesdaddio@yahoo.fr](mailto:agnesdaddio@yahoo.fr)



**Alexandra LASSEIGNE**  
**ADMINISTRATEUR**  
06.13.75.51.93  
[cafalex@hotmail.fr](mailto:cafalex@hotmail.fr)



**Romain DEMAZOIN**  
**ADMINISTRATEUR**  
06.35.12.08.40  
[romaindemazoin@hotmail.fr](mailto:romaindemazoin@hotmail.fr)



**Sylvain GUETTAF**  
**ADMINISTRATEUR**  
07.81.16.52.42  
[sg17@hotmail.fr](mailto:sg17@hotmail.fr)

# Coordonnées des éducateurs du CJFCS



Catégorie	Nom	Prénom	Portable	Mail
<b>Spécifique Gardien</b>	<b>JOBARD</b>	<b>Willy</b>	<b>06.95.02.00.13</b>	<b>willsand17@free.fr</b>
<b>U6/U7</b> nés en 2012-2013	<b>CAUSEUR</b>	<b>Olivier</b>	<b>06.03.76.22.58</b>	<b>olivier.causeur@sfr.fr</b>
	CAUSEUR	Marylène	06.64.15.46.55	olivier.causeur@sfr.fr
	C.Romain	C.Julien	T.Romane	R.Léa
<b>U8/U9</b> nés en 2010-2011	<b>FAYS</b>	<b>Michaël</b>	<b>06.10.68.68.81</b>	<b>faysogarden@gmail.com</b>
	MAHE	Romain	07.78.02.18.34	romainmahe14@gmail.com
	ROBERT	Nicolas	06.37.13.56.89	nicolas.robert.86@gmail.com
	ARCHAMBAULT	Jérôme	06.82.09.80.64	archambault.jerome@sfr.fr
	MARTEAU	Johann	06.33.42.08.74	mondjo@wanadoo.fr
	AYME	Stéphane	06.66.48.66.75	stephaneayme@orange.fr
<b>U10/U11</b> nés en 2008-2009	<b>LAGRAVE</b>	<b>Grégory</b>	<b>06.86.37.81.32</b>	<b>gregory.lagrange@wanadoo.fr</b>
	LACHENY	Dominique	06.29.88.45.36	magalie.lacheny@sfr.fr
	BOURGADE	Sébastien	06.84.83.59.60	charline.lege@hotmail.fr
	LAMOTTE	Kilian	06.11.36.80.35	
	BOUTIN	Fabrice	06.24.63.86.79	fabriceboutin.fb@gmail.com
	LASSEIGNE	Julien		
<b>U12/U13</b> nés en 2006-2007	<b>FLEURIAUD</b>	<b>Jean-Christophe</b>	<b>06.24.47.23.31</b>	<b>cecileetjc@wanadoo.fr</b>
	SIMONET	Johann	06.95.11.93.03	johann.simonet@sfr.fr
	LEBEAU	David	06.98.31.54.69	lebeaudavid@free.fr
	GUETTAF	Sylvain	07.81.16.52.42	sg17@hotmail.fr
<b>U14/U15</b> nés en 2004-2005	<b>LAMOTTE</b>	<b>Laurent</b>	<b>06.67.23.42.56</b>	<b>vlamotte@sfr.fr</b>
	GUILLET	Pascal	06.29.61.57.88	alexandra.bois@sfr.fr
<b>U16/U17</b> nés en 2002-2003	<b>ROCHETEAU</b>	<b>Frédéric</b>	<b>06.99.60.85.18</b>	<b>rochetteau.frederic17@free.fr</b>
<b>U6/U10F</b> nées en 2009-2013	<b>LOPES DA SILVA</b>	<b>Yohan</b>	<b>06.08.82.90.89</b>	<b>ldtoiture17@gmail.com</b>
	CAILLAUD	Romuald	06.50.04.20.89	caillaudseverine@live.fr
	BILLERIT	Lana	07.71.61.79.71	lanabillerit@hotmail.fr
<b>U11/U13F</b> nées en 2006-2008	<b>DUPEYRON</b>	<b>Jean-Louis</b>	<b>06.99.36.80.52</b>	<b>jean-louis.dupeyron@wanadoo.fr</b>
	TOURE	Sydat	06.19.25.17.39	toure-s@hotmail.fr
<b>U14/U17F</b> nées en 2002-2005	<b>ARRIVE</b>	<b>Sabrina</b>	<b>06.09.21.34.99</b>	<b>arrivesab@hotmail.fr</b>
	MERCIER	Stella	06.60.02.44.54	mercier.pascal64@orange.fr
	BIROLLAUD	Ludovic	06.73.95.51.48	ludovic.birollaud@laposte.net
<b>U18/U19</b> nées en 2000-2001 (U19R)	<b>PERROGON</b>	<b>Manu</b>	<b>06.72.26.83.76</b>	<b>perrogon.manu@gmail.com</b>
	ORGERON	Julien	06.35.14.06.24	julien.orgeron@gmail.com
	LANDREAUD	Christophe	06.83.27.39.04	c.landreaud@free.fr



## Horaires et lieux d'entraînements

L'organisation des entraînements est en fonction des disponibilités des terrains des communes de Beurlay et Trizay et des éducateurs.

Le co-voiturage fonctionne bien entre parents, pensez-y !!

Catégorie	Éducateurs	Terrain d'entraînement	Jours et horaires d'entraînement	Lieu des matches	Reprise des entraînements
<b>Spécifique Gardien</b>	Willy Jobard	<b>TRIZAY</b>	<b>Le mercredi de 18h00 à 19h30</b> <b>Vendredi de 18h00 à 19h</b>	<i>Voir selon la catégorie</i>	
<b>U6-U7</b>	Olivier Causeur Marylène Causeur Romain Causeur Julien Causeur Romane Tondeur Léa Rocheteau	<b>TRIZAY</b>	<b>Le mercredi de 17h30 à 18h30</b>	Suivant Plateaux	<b>Mercredi 5 Septembre</b>
<b>U8-U9</b>	Michaël Fays Romain Mahé Nicolas Robert Jérôme Archambault Johan Marteau Stéphane Ayme	<b>BEURLAY</b>	<b>Le mardi de 18h00 à 19h30</b>	Suivant Plateaux	<b>Mardi 4 Septembre</b>
<b>U10-U11</b>	Grégory Lagrave Dominique Lacheny Sébastien Bourgade Kilian Lamotte Fabrice Boutin Julien Lasseigne	<b>TRIZAY</b>	<b>Le mardi de 18h00 à 19h30</b> <b>Le vendredi de 18h00 à 19h00</b>	2 équipes à TRIZAY 1 équipe à l'extérieur	<b>Mardi 4 Septembre</b>
<b>U12-U13</b>	JC Fleuriaud Johann Simonet David Lebeau Sylvain Guettaf	<b>TRIZAY</b> <b>BEURLAY</b>	<b>Le lundi de 18h30 à 20h00</b> <b>Le vendredi de 18h30 à 19h30</b>	1 équipe à BEURLAY 1 équipe à l'extérieur	<b>Mardi 4 Septembre</b>
<b>U14-U15</b>	Laurent Lamotte Pascal Guillet	<b>BEURLAY</b>	<b>Le lundi de 18h30 à 20h00</b> <b>Le jeudi de 18h30 à 20h00</b>	BEURLAY En alternance avec les U16-U17	<b>Jeudi 16 Août</b>
<b>U16-U17</b>	Frédéric Rocheteau	<b>BEURLAY</b>	<b>Le lundi de 18h30 à 20h00</b> <b>Le jeudi de 18h30 à 20h00</b>	BEURLAY En alternance avec les U14-U15	<b>Les U16 avec les U14-U15 le 16 Août</b> <b>Les U17 avec les U18-U19 le 06 Août</b>
<b>U18-U19 (U19R)</b>	Manu Perrogon Julien Orgeron Christophe Landreau	<b>BEURLAY</b>	<b>Le mercredi de 19h00 à 20h30</b> <b>Le vendredi de 19h30 à 21h0</b>	TRIZAY En alternance avec les U14-U17 F	<b>Lundi 06 Août (en Août lundi, mercredi, vendredi)</b>
<b>U6 à U10 F</b>	Yohan Lopes Da Silva Romuald Caillaud Lana Billerit	<b>TRIZAY</b>	<b>Le mercredi de 17h30 à 18h30</b>	Suivant Plateaux	<b>Mercredi 5 Septembre</b>
<b>U11-U13 F</b>	JL Dupeyron Sydath Touré	<b>TRIZAY</b> <b>BEURLAY</b>	<b>Le mercredi de 17h30 à 19h00</b> <b>Le vendredi de 17h30 à 18h30</b>	TRIZAY	<b>Mercredi 5 Septembre</b>
<b>U14-U17 F</b>	Sabrina Arrivé Stella Mercier Ludovic Birollaud	<b>BEURLAY</b> <b>TRIZAY</b>	<b>Le mercredi de 17h30 à 19h00</b> <b>Le vendredi de 18h30 à 19h30</b>	TRIZAY En alternance avec les U18-U19	<b>Lundi 27 Août à 18h 1<sup>er</sup> semaine à Trizay (Lundi, Mercredi, Vendredi)</b>



## Informations licences

Il existe une nouvelle réglementation en matière de licences cette année.  
Voir la procédure ci-dessous:

A compter de la saison 2018-2019 le service licences de la ligue évolue.  
Nous ne vous fournirons plus de demandes de licences papier, nous passons à la dématérialisation.

C'est à dire que vous recevrez sur votre boîte mail un message avec l'entête FFF.  
(Attention le mail n'est pas une PUB, et se classe parfois en infos PUB)  
Surtout ne le mettez pas à la corbeille, c'est la demande de renouvellement de licence de votre enfant.

Il vous appartiendra à l'avenir de remplir le document sur votre ordinateur, ainsi que le questionnaire de santé.

Pour les photos à remplacer il vous faudra les scanner et les transmettre vous même.  
(Attention seul les formats identité sont acceptés).

Des tutoriels pour vous aider seront en ligne sur le lien.  
Si vous avez le moindre soucis contacter Laurent LAMOTTE  
le responsable des licences au [06.67.23.42.56](tel:06.67.23.42.56)

Bien suivre ce tutoriel pour l'enregistrement de votre licence

→→→ <https://www.youtube.com/watch?v=bvJZUI17doM> ←←←

\*\*\*\*\*

### Étape 1 - L'autorisation médicale

Si vous avez fourni un certificat médical au cours de la saison 2016/2017 ou 2017/2018, il reste valable pour cette saison à condition de répondre au questionnaire médical des RG de la **FFF**.

#### ► Questionnaire médical ◀

Si vous répondez OUI à une des questions de ce dernier, votre médecin doit compléter, tamponner et signer le certificat médical fournit sur le site en cliquant sur télécharger le modèle.

Si vous répondez NON à toutes les questions, vous n'avez pas à fournir de certificat médical cette saison et vous pouvez passer à l'étape 2.

### Étape 2 - Le formulaire

Remplir le formulaire et joindre éventuellement les pièces justificatives suivantes :

Certificat médical tamponné et signé par votre médecin  
(si vous avez répondu OUI à une des questions du questionnaire de santé)

Photo d'identité  
(si la photo existante n'est plus valide)

Pour les nouveaux licenciés ou si cela est demandé, je fournis avec la demande de licence :



1. Une photo d'identité papier si demandée sur la licence ou pour les nouveaux adhérents.
2. Une copie de la pièce d'identité ou du livret de famille pour les nouveaux adhérents.
3. La cotisation : **75 €** pour le 1er enfant, **70 €** pour le 2ème, **65 €** pour le 3ème enfant d'une même famille inscrit au CJFCS. Cette cotisation comprend le prix de la licence et l'équipement fourni : un sac de sport (nouveau modèle) et une paire de chaussettes.

### **Étape 3 – Le paiement**

Je transmets à mon éducateur le règlement de la licence ou à l'adresse suivante :

CJFCS  
1 Impasse de Buffetison  
17250 TRIZAY

Pour les paiements par chèque, mettre à l'ordre du CJFCS.

### **Site internet du CJFCS**

Ce site est mis à jour régulièrement, il vous permet notamment de suivre le calendrier du championnat de votre enfant, les horaires et lieux des plateaux ou encore les différentes manifestations organisées par le Club Jeunes. Vous pouvez également consulter les photos régulièrement téléchargées.

### **Adresse du site internet :**

<http://gjf-encoeurdesaintonge.footeo.com>

**Facebook → CJFCS :**

[https://www.facebook.com/groups/851138891671456/?fb\\_dtsg\\_ag=AdxwhtF-5CDfpb098jhmqK8FGesJaYMAQxZvS44eFFgTYA%3AAadyTcyOBLTCe\\_1ZfVu42yFOsMWJJ4Se27dVnkhLIJndZGQ](https://www.facebook.com/groups/851138891671456/?fb_dtsg_ag=AdxwhtF-5CDfpb098jhmqK8FGesJaYMAQxZvS44eFFgTYA%3AAadyTcyOBLTCe_1ZfVu42yFOsMWJJ4Se27dVnkhLIJndZGQ)



## Les 12 commandements du CJFCS

1. Accompagner l'enfant jusqu'aux vestiaires et s'assurer de la présence des éducateurs
  2. Récupérer votre enfant dans les délais prévus
  3. Prévenir personnellement (pas par l'intermédiaire d'un autre enfant) de l'absence de l'enfant (matchs et entraînements)
  4. Respecter les plannings établis par les éducateurs (horaires, transport des enfants ...)
  5. Dans la mesure du possible, être présent aux rencontres de votre enfant, accompagner les équipes, participer à l'organisation des rencontres, cela ne nécessite pas de compétences particulières. Votre participation favorisera la motivation et la réussite de votre enfant
  6. - Mettre vos compétences au service du Club Jeunes (secrétariat, membre du bureau, photos, films, recherche de partenaires ...)  
- Participer aux diverses manifestations du Club Jeunes (loto, Assemblée Générale, tournoi...)
  7. S'abstenir d'intervenir en quoi que ce soit dans les décisions sportives prises par l'éducateur et veiller à rester derrière les mains courantes lors des rencontres et entraînements
  8. Etre conscient que : les dirigeants sont bénévoles, ils utilisent leur temps libre pour transmettre à votre enfant la passion du football. Les joueurs(es), arbitres, dirigeants ont des droits comme vous, y compris celui de se tromper.
  9. Etablir un contact avec la famille foot : n'hésitez pas à dialoguer avec les responsables techniques, les éducateurs, les dirigeants ou les bénévoles du Club Jeunes de votre enfant. Cela permettra de vous tenir au courant de sa progression et de vous informer de la vie du club.
  10. Cultiver l'esprit sportif : vous êtes une référence aux yeux de votre enfant. Vous êtes le relais idéal pour continuer à cultiver et à valoriser les attitudes de Fair- Play :
    - Respect des règles et décisions de l'arbitre
    - Respect de l'adversaire
    - Rester positif et garder le sourire quoi qu'il arrive
    - Laisser la gestion de l'équipe à l'éducateur responsable
    - Impartialité total en cas d'arbitrage
- Cela contribue de manière importante à la bonne image du Club Jeunes du Cœur de Saintonge.
11. Assister aux réunions parents /éducateurs durant la saison.
  12. Prendre connaissance des documents affichés à l'intention des parents et des enfants (brochures, mails, courriers, affichages, coupons réponses...)



# Règlement intérieur du Club des Jeunes Footballeurs en Cœur de Saintonge

## Préambule

Le FOOTBALL implique le respect des valeurs de base indispensables pour bien évoluer, ainsi qu'un parfait engagement tant individuel que collectif sans faille de tous les membres du club, qu'il s'agisse des joueurs, des éducateurs, des dirigeants. Aussi, l'adhésion de chacun à cette charte, qui s'insère dans le cadre de la notion d'intérêt supérieur du C.J.F.C.S est un élément fondamental dans le lien qui lie toutes les composantes du club.

Le règlement intérieur du club, comme ses statuts, constitue le contrat écrit qui lie, les uns aux autres, les membres du C.J.F.C.S.

Les deux sont de nature indissociable. Ils déterminent ainsi librement la création de l'association, et précisément pour le règlement intérieur, son fonctionnement, ses dispositions et règles internes. Ils constituent dans leur ensemble le pacte social de l'association.

De par leurs fondements et leurs adoptions, les statuts et les règlements intérieurs sont force de loi de l'association et ne sont pas amendables.

Ils sont opposables juridiquement à quiconque voudrait y déroger sous quelques formes que se soient à d'autres fins personnelles ou collectives.

En quel cas la responsabilité de leurs auteurs serait alors appréciée et poursuivie le cas échéant et au cas par cas, au motif d'une violation directe des règles propres de l'association.

Le règlement intérieur du club s'applique automatiquement à tous les licenciés par la signature de la licence qui s'apparente de fait au lien d'appartenance du joueur à son club et à l'acceptation totale du présent règlement. De convention expresse, il est réputé opposable à tous les licenciés et conforme aux statuts du club.

Le règlement intérieur du club, comme son nom l'indique, précise les règles internes du club.

Son application infra-statutaire est constante pour tous ses membres. Il a par ailleurs valeur primordiale de droit légitime envers des tiers et leur reste opposable en tous les cas.

Le seul fait de signer une licence en faveur du club oblige de droit et sans exception tous les membres du club à se soumettre au règlement intérieur de l'association « C.J.F.C.S » dans sa totale intégralité.

Une commission de discipline placée sous l'autorité du Président composée d'un dirigeant, d'un éducateur et d'un joueur sera chargée de veiller au respect par tous, des engagements de ce règlement intérieur.



### **Article 1**

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les membres du club : joueurs de toutes catégories, dirigeants, éducateurs.

Chaque membre du C.J.F.C.S s'engage à respecter aussi bien à l'intérieur du club qu'à l'extérieur un comportement sportif exemplaire afin de véhiculer la meilleure image possible du club.

### **Article 2**

Il doit régner entre tous les membres du club, toutes catégories confondues une franche camaraderie et un sens élevé d'entraide, d'entente s'élevant au-dessus de tout clivage particulier et dans l'intérêt légitime supérieur du club et le respect mutuel de chacun.

### **Article 3**

Les membres du club s'interdisent de parler en leur nom du club dans des lieux publics, de porter des jugements pouvant altérer la bonne image et porter atteinte à d'autres membres du club.

### **Article 4**

Tous les membres du club se doivent de respecter les couleurs de leur club et le maillot qui reste un symbole de valeur supérieure et d'unification. Chacun doit se retrouver dans le respect des règles et de la plus noble éthique sportive.

### **Article 5**

Les dirigeants sont bénévoles, autour du président du club, organisés par commissions ils restent des animateurs du club et doivent faire de leur mieux en fonction des moyens, et des besoins pour satisfaire à la bonne marche générale du club.

### **Article 6**

Les éducateurs sont les responsables directs des joueurs et leurs intermédiaires sportifs auprès des dirigeants. Tout comme aux dirigeants, il leur est dû déférence, obéissance dans toutes les circonstances où ils exercent leur autorité. Leurs ordres, leurs consignes, leurs directives doivent être, à tout moment, exécutés avec le plus grand souci de bien faire.

### **Article 7**

Les joueurs sont tous amateurs, leur engagement au club vaut par la licence de la saison en cours. De ce fait, chaque joueur s'engage à participer à toutes les compétitions officielles ou amicales dans lesquelles le club sera engagé.

### **Article 8**

Le Football de compétition, plus on s'élève dans la hiérarchie, exige une assiduité aux entraînements. Cet aspect des choses doit être pris en compte par les éducateurs. Les joueurs sont tous concernés par cette question d'intérêt sportif primordial. Il reste précisé que les absences répétées, non excusées, aux séances programmées pourront entraîner une mise à l'écart des intéressés.

### **Article 9**

Chaque joueur démontrera durant les matchs un engagement maximum et aura un comportement exemplaire face à ses adversaires, au corps arbitral, et au public dans le respect absolu des règlements.

Chaque membre est conscient de ce que tout comportement non conforme à une parfaite conduite et susceptible d'avoir des conséquences préjudiciables pour le club, pourra être sanctionné sportivement par le club après l'avis de la commission de discipline qui aura entendu acteur(s) et témoin(s).

### **Article 10**

Les membres du club sont assurés de par leur licence et selon des garanties contractuelles pour les catégories dirigeants, joueurs, éducateurs, selon le cahier des charges de la FFF (garantie MNS). Il est clairement indiqué à tous que ces garanties de bases n'englobent pas d'éventuelles indemnités journalières en cas d'accident et d'arrêt de travail.

Il appartient à chacun de se préoccuper de cet aspect soit auprès de l'assurance complémentaire de la licence ou d'une autre compagnie de leur choix.



### **Article 11**

Chaque membre, conscient de l'importance pour son club des actions promotionnelles et médiatiques, s'engage à faire ses meilleurs efforts pour se rendre disponible afin d'assister et ou participer à toutes manifestations promotionnelles du club (FÊTES, TOURNOI DU CLUB, LOTO, Etc...) et opérations publicitaires, commerciales ou sociales pour lesquelles le club serait engagé.

### **Article 12**

Chaque membre du club s'engage individuellement et collectivement en matière d'équipement sportif à respecter les dispositions de conventions conclues par le club avec ses partenaires, sponsors, fournisseurs lors des compétitions officielles.

Chacun s'engage également à ne pas développer individuellement ou collectivement une action de nature à y porter atteinte.

La dotation individuelle en équipement sportif peut être variable d'une année sur l'autre et en fonction des moyens, et des besoins du club.

Dans tous les cas elle doit être scrupuleusement conservée par les joueurs et entretenue par chacun. Toute perte d'équipement engendrant une nouvelle dotation sera financée par le joueur lui-même.

### **Article 13**

Chaque joueur s'engage à respecter l'hygiène de vie qui s'impose à un sportif de bon niveau, à respecter l'éthique et les valeurs du mouvement sportif et du FOOTBALL en particulier selon les règles de la F.F.F., de la Ligue du Centre Ouest, du District de la Charente Maritime au travers d'une conduite sportive qui évite de porter atteinte aux intérêts et au renom du club, et de ses équipes.

Chaque joueur s'engage en particulier à ne faire aucune consommation de produits interdits dans le cadre du dopage, ainsi qu'à se soumettre aux contrôles tels que prévu par les textes légaux, réglementaires ou fédéraux.

### **Article 14**

- a) La cotisation pour la licence en cours est obligatoire. Cependant, une dérogation peut être accordée à des cas exceptionnels sociaux et particuliers sur la seule proposition du Bureau, ainsi qu'une dérogation de droit aux membres d'honneur du club. Son montant est fixé par l'Assemblée Générale par catégories de : dirigeants, joueurs, éducateurs, **Nul ne peut s'y soustraire.** Si son montant n'est pas acquitté en temps opportun, et après rappel, le club peut prononcer sans aucune autre forme la nullité de l'adhésion et ne pas convoquer aux activités l'intéressé(e). Celui-ci n'aura d'autre recours que de s'acquitter du montant de sa cotisation annuelle pour retrouver tous ses droits dans l'association.
- b) En tout état de cause, en cas de départ du joueur (démission, mutation), et quelle qu'en soit la raison invoquée, la licence reste due au club. Le montant du millésime de la saison en cours sera réclamé et constituera un préalable opposable à toute demande de changement de club.
- c) Le droit de mutation est offert à titre d'accueil lors de la signature d'un joueur nouveau, cependant un chèque de caution du montant du droit de mutation sera exigé lors de la signature. **Le chèque ne sera pas retiré, sauf si le joueur concerné, devait quitter le club avant le terme de la saison sans motif réellement valable.**

### **Article 15 : COMMUNICATION**

Une bonne communication doit primer entre joueurs et éducateurs, de même avec les dirigeants du club. Des réunions communes pourront être organisées à la demande de tous les intervenants afin de clarifier toutes les situations, de préciser les objectifs et d'avoir dans tous les cas un dialogue constructif et une action porteuse.



## **Article 16 : CAS PARTICULIERS**

1) En cas de litige, le club peut légitimement demander réparation pour tous préjudices, moral et/ou financier qu'il pourrait subir de la part d'un ses membres.

Cette disposition s'applique notamment par le non-paiement de la cotisation de la saison en cours qui est due à la signature de la licence.

2) Dans tous les cas particuliers où le club aurait fait l'avance de frais vis-à-vis de membres à l'occasion de circonstances exceptionnelles (fournitures, équipements, prise en charge spéciales matérielles et autres), le club, sur simples justificatifs pourra demander, avant toute demande de changements de club d'un de ses membres, le remboursement express des sommes complètes qui pourraient lui être dues (**Cotisations et frais annexes dont opposition**).

## **Article 17 : AVIS ET AUTORISATIONS**

- ✓ Il est important de prévenir l'éducateur ou l'un des membres du Bureau si votre enfant fait l'objet d'un suivi particulier ou nécessite une vigilance accrue (asthme, allergie, souffle au cœur ...)
- ✓ **Transport de mineurs** : Dans le cadre des déplacements (entraînements, matchs, tournoi et autres sorties) et sous réserve de places disponibles, un éducateur ou un autre parent est susceptible de covoiturer des joueurs. Si vous ne souhaitez pas qu'un autre adulte transporte votre enfant, merci d'en informer les membres du Bureau par courrier.
- ✓ **Publication de photographie et de vidéo** : Si vous ne souhaitez pas que soient diffusées, publiées et présentées, à titre gratuit et sans limitation de durée les photographies et/ou vidéos sur lesquelles figurent votre enfant dans le cadre des activités du Club Jeunes, merci d'en informer les membres du Bureau par courrier.
- ✓ **Autorisation médicale** : Le CJFCS prendra, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale, anesthésie, sortie de l'hôpital) rendues nécessaires par l'état d'un joueur, sauf avis contraire de la part des responsables légaux de l'enfant. Dans ce cas, merci d'en informer les membres du Bureau par courrier

## **Article 18**

Tous les cas non prévus au présent règlement intérieur seront examinés par le Bureau du club qui décidera des mesures à prendre dans le cadre des statuts et règlements en vigueur.

**Tous les licenciés du club s'engagent à respecter le Règlement Intérieur  
approuvé à l'Assemblée Générale du 20/06/18 à Saint Porchaire.**

*Le Président  
Olivier CAUSEUR*



## **COUPON A REMETTRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA DEMANDE DE LICENCE**

Je m'engage à respecter le règlement intérieur du CJFCS validé à l'Assemblée Générale du 20/06/18

Nom et Prénom du licencié : .....Catégorie : .....

Nom et prénom du responsable légal : .....

**Signature du licencié**

**Signature du responsable légal**